Image not found or type unknown

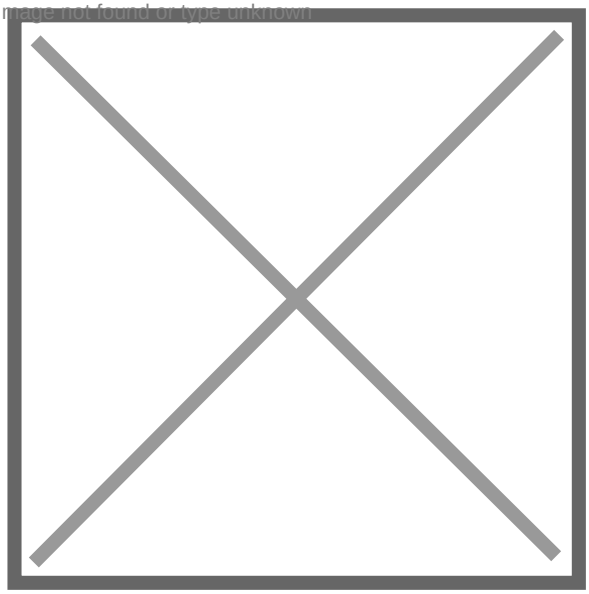

Preavis location 1mois au lieu de 3

Par **catia**, le **05/07/2009** à **10:24**

Bonjour,
j'aimerai savoir s'il vous plait si je peux quitter mon logement avec 1 mois de preavis au lieu de 3 pour violence conjugale sur une femme enceinte.le bail est a mon nom mais mon ami ne veux pas partir??
merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **05/07/2009** à **12:56**

bonjour, c'est à votre conjoint ou concubin violent de dégager et vite de votre logement (bail à votre nom), il n'est pas chez lui, mais en plus il est violent, la loi vous protège, lisez mon article sur l'éloignement du conjoint, concubin violent, déposez plainte, écrivez au Procureur de la République, il va dégager vite fait.

[fluo]Il n'a rien à faire chez vous, c'est pas chez lui[/fluo], contactez également le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF de La Sarthe - 30 Av Félix Geneslay - 72100 Le Mans - Tél : 02 43 54 10 37 , appelez aussi le 3919 numéro indigo, ouvert du lundi au samedi de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h, courage à vous, bon dimanche

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés